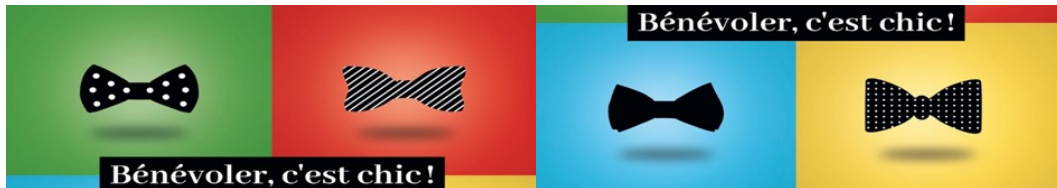


Info-municipal - Avril 2020

Un gros merci à tous nos bénévoles

En ce mois d'avril, nous tenons à prendre le temps de remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personne. Votre travail est grandement apprécié.

Si le bénévole n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien. C'est qu'il n'a pas de prix.



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

COVID-19 - Nos bureaux sont fermés au public pour une durée indéterminée

Nos bureaux seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Notre équipe reste disponible par courriel et pour urgence SEULEMENT AVEC LES SERVICES ESSENTIELS. Nous surveillons la situation de près et continuerons de vous tenir informés si d'autres décisions ont un impact sur nos activités.

Nous sommes désolés des inconvénients occasionnés et vous remercions de votre compréhension.

Les adresses courriel pour nous contacter sont disponible sur le site internet de la municipalité.

<https://www.municipalite.st-claude.ca/>

RÈGLEMENT NO 2020-271-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2008-271 AFIN D'APPORTER PLUSIEURS MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

Lors de la séance du 9 mars dernier, le conseil a adopté le règlement numéro 2020-271-07 modifiant le règlement de zonage 2008-271 et ses amendements dans le but :

- D'ajuster les limites des zones du plan de zonage stc-z-01 afin d'intégrer les modifications liées à la rénovation cadastrale;
- De modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires et temporaires séparés du bâtiment principal par une rue;
- De modifier la distance minimale à respecter entre une clôture et le chemin;
- De modifier les dispositions concernant les résidences de tourisme afin de les continger dans les zones du secteur du lac Boissonneault. Un nombre de résidences de tourisme sera permis dans chaque zone selon une proportion établie par rapport au nombre total d'unités d'évaluation pour chaque zone. Un droit acquis sera octroyé aux résidences de tourisme déjà présentes sur le territoire et enregistrées à la CITQ.

COVID-19 – SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Arrêté ministériel no 2020-004 en date du 15 mars 2020 et suivants

Comme vous le savez, la situation concernant le COVID-19 évolue de jour en jour. Considérant les [nouvelles mesures gouvernementales](#), et par souci de contribuer à l'effort collectif d'assurer la santé et la sécurité de tous, la séance ordinaire du 4 mai 2020 se tiendra à huis clos et /ou en téléconférence.

Si vous avez des questions pour le conseil, nous vous invitons à les communiquer par courriel : directrice@st-claude.ca

Nous sommes désolées des inconvénients occasionnés et vous remercions de votre compréhension.

DÉPÔT TRAITEMENT DES ÉLUS

Selon l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, un sommaire de la rémunération des élus pour 2019 est déposé.

Sommaire de la rémunération des élus

	Rémunération (\$)	Allocation (\$)
Hervé Provencher	7 816	3 908
Marco Scrosati	2 612	1 306
Yves Gagnon	2 612	1 306
Étienne Hudon-Gagnon	2 612	1 306
Yvon Therrien	2 612	1 306
Lucie Coderre	2 612	1 306
Jocelyn Milette	1 937	968
Total	22 813	11 406

DÉPÔT PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES ÉTATS FINANCIERS

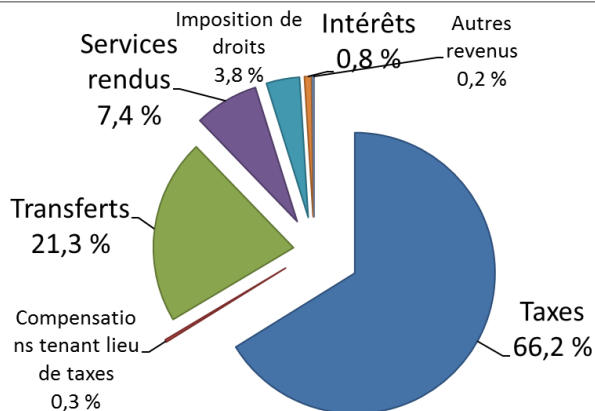
Les états financiers préparés par la firme Deloitte pour l'année 2019 sont déposés, présentés et acceptés.

Monsieur Normand Domingue, représentant de la firme Deloitte, explique les états financiers 2019.

Sommaire des revenus de fonctionnement

Revenus de fonctionnement	Budget 2019 (\$)	Réalizations 2019 (\$)	Réalizations 2018 (\$)
Taxes	1 430 624	1 445 970	1 401 080
Compensations tenant lieu de taxes	3 000	6 265	6 114
Transferts	386 561	465 806	419 499
Services rendus	83 760	161 551	136 546
Imposition de droits	26 500	83 788	66 985
Intérêts	3555	17 511	16 465
Autres revenus	-	4 241	(3 950)
	1 934 000	2 185 132	2 042 739

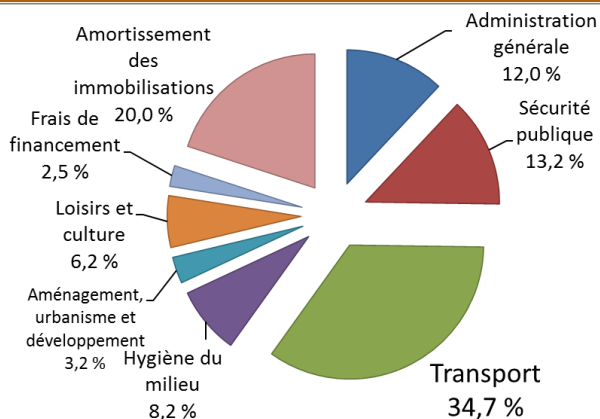
Sommaire des revenus de fonctionnement répartition 2019



Sommaire des charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Budget 2019 (\$)	Réalizations 2019 (\$)	Réalizations 2018 (\$)
Administration générale	286 500	290 256	269 990
Sécurité publique	301 500	319 556	290 109
Transport	724 000	838 008	678 475
Hygiène du milieu	178 700	197 009	190 126
Aménagement, urbanisme et développement	82 300	77 174	63 195
Loisirs et culture	126 500	150 844	149 730
Frais de financement	46 600	61 258	14 331
Amortissement des immobilisations	-	482 631	342 705
Total des charges	1 746 100	2 416 736	1 998 661

Sommaire des charges de fonctionnement répartition 2019



Sommaires des résultats

	Budget 2019 (\$)	Réalizations 2019 (\$)	Réalizations 2018 (\$)
Revenus de fonctionnement	1 934 000	2 185 132	2 042 739
Charges de fonctionnement	(1 746 100)	(2 416 736)	(1 998 661)
Excédent de fonctionnement	187 900	(231 604)	44 078
Amortissement des immobilisations	-	482 631	342 705
Produit de cession	-	1 412	1 050
Perte à la cession	-	410	3 950
Remboursement de la dette à long terme	(85 701)	(60 483)	(98 639)
Financement à long terme	(500)	-	-
Activités d'investissement	(185 749)	(189 405)	(115 855)
Excédent de fonctionnement non affecté	75 000	74 999	-
Réserves financières et fonds réservés	9 050	(24 999)	-
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	-	52 961	177 289

Sommaire des acquisitions d'immobilisations

Projets	2019 (\$)
Réfection de chemins (rangs 7 et 8, chemin Lacroix)	71 848
Système d'alarme et génératrice	41 211
Réfection rang 9 et chemin Grande-Ligne	20 995
Jeux et entrée électrique parc Pointe-Marchand	14 757
Bornes de recharge électriques	13 885
Réfection du Rang 8	13 575
Prolongement réseau égout	10 938
Radios service de voirie	8 141
Scellement de fissures et glissières	7 853
Équipement de bureau	5 772
Équipements service incendie	5 452
Total des acquisitions d'immobilisations	214 427

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ANNONÇANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE POUR LE REGLEMENT no 2020-224 DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000 \$

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté le règlement REGLEMENT no 2020-224 DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000\$.

Conformément aux dispositions légales applicables, un avis public a été publié le 10 mars 2020 annonçant la tenue d'un registre afin de permettre aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité de Saint-Claude de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse, qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Le registre devait être accessible le 25 mars 2020, au bureau municipal, de 9h à 19h.

Le 13 mars 2020, par le décret numéro 177-2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire du Québec en raison de la pandémie liée à la Covid-19;

Les 20 et 29 mars 2020, par les décrets numéros 222-2020 et 388-2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé dans tout le territoire québécois pour des périodes de 10 jours, l'état d'urgence sanitaire étant actuellement en vigueur jusqu'au 7 avril 2020;

Le décret numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, lequel a été renouvelé par le décret 388-2020 du 29 mars 2020, prévoit que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

La tenue du registre prévue le 25 mars 2020 a donc été annulée.

Tel qu'autorisé en vertu du décret 2020-008, la Municipalité de Saint-Claude a adopté, le 6 avril 2020, la résolution portant le numéro 2020-04-04 afin de désigner le REGLEMENT no 2020-224 DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000 \$ comme étant prioritaire, vu les besoins du Service des incendies.

Par cette résolution, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a également décrété la tenue d'une consultation écrite afin que les personnes habiles à voter [puissent formuler leurs commentaires ou demander, s'ils le souhaitent](#), que le RÈGLEMENT NO 2020-224 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 405 000 \$ fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Claude peuvent donc formuler leurs commentaires ou demander, par écrit, la tenue d'un scrutin référendaire auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en déposant dans la boîte aux lettres fixée à l'extérieur du bureau municipal ou en faisant parvenir au bureau municipal, par la poste ou par courriel, une demande pour la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard du RÈGLEMENT NO 2020-224 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 405 000 \$ et ce, dans un délai de 15 jours suivant la publication du présent avis, **soit au plus tard le 23 avril 2020, à 16h.**

Les personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Claude qui formuleront des commentaires ou demanderont, par écrit, la tenue d'un scrutin référendaire auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière doivent inscrire sur le document leurs noms et adresses ainsi que les motifs au soutien de leur demande, le cas échéant.

Les demandes ou commentaires peuvent être transmis par la poste ou par courriel, à l'attention de Mme France Lavertu, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Dépôt dans la boîte aux lettres
du bureau municipal : Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'église
Saint-Claude, QC J0B 2N0

Par la poste : Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'église
Saint-Claude, QC J0B 2N0

Par courriel : directrice@st-claude.ca

Après avoir reçu les commentaires ou demandes de tenue d'un scrutin référendaire, le conseil pourra décider de transmettre le règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour qu'il soit approuvé, sans qu'il ne fasse l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter.

De plus, si [aucun commentaire ni aucune demande](#) n'est reçue, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à transmettre le règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour qu'il soit approuvé, sans qu'il ne fasse l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter.

De plus, si [aucun commentaire ni aucune demande](#) n'est reçue, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à transmettre le règlement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour qu'il soit approuvé, sans qu'il ne fasse l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter.

Le RÈGLEMENT NO 2020-224 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 405 000 \$ est joint au présent avis public pour consultation.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Municipalité

Toute personne qui, le 9 mars 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- ☞ Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- ☞ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;

SUITE DE L'AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE REG : 2020-224

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 mars 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Claude ce 7 avril 2020.

France Lavertu
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Nouvelles

Trucs et astuces pour la journée de la terre

Pour l'occasion de la journée de la terre, voici une recette afin de fabriquer votre savon à lessive maison :

Ingrédients :

- 100g d'un pain de savon naturel, sans parfum
- 3 c. à soupe de bicarbonate de sodium (la petite vache!)
- 2 litres d'eau
- 1 bidon propre de 3 litres

Vous pouvez ajouter de l'huile essentielle à la lavande ou autres pour parfumer le tout



Étapes à suivre :

1. Râper le pain de savon avec une râpe en utilisant les plus petits trous
2. Faire bouillir un litre d'eau et verser le tout dans un bol contenant les copeaux de savon.
Bien mélanger
3. Ajouter 3 c. à soupe de bicarbonate de soude
4. Mélanger jusqu'à obtention d'un mélange homogène
5. Ajouter des gouttes d'huiles essentielles de votre choix
6. Laisse reposer pendant 24h. Il est normal que le mélange devienne un bloc de savon.
7. Le lendemain, ajouter 1 L d'eau bouillante et mélangez jusqu'à homogénéité
8. Verser dans un bidon et laisser refroidir.



*Il est important de bien mélanger le savon à lessive avant chaque utilisation.

Pour plus d'idées et d'informations, rendez-vous sur <https://jourdelaterre.org/qc/>

Être vigilant, c'est Payant!

Mois de prévention de la fraude 2020

En cette ère de Coronavirus, les fraudeurs essaient de profiter de la désinformation, des craintes et des incertitudes des consommateurs, et exploitent la crise pour faciliter les arnaques et la cybercriminalité.

Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, mettre en doute l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.

Méfiez-vous de ceci :

Renseignements qui prétendent faussement provenir du gouvernement ou fausse information sur les soins de santé et la recherche.

Appels, courriels et textos non sollicités donnant des conseils médicaux ou exigeant une action urgente ou un paiement.

À moins d'être l'auteur du contact, vous ne savez pas à qui vous avez affaire.

Ne cliquez jamais sur des pièces jointes ou des liens suspects ou n'y répondez jamais.

Ne donnez jamais de renseignements personnels ou financiers.

Organismes de bienfaisance non autorisés ou frauduleux qui sollicitent de l'argent pour des victimes, des produits ou la recherche.

Ne vous sentez pas obligé(e) de faire un don.

Vérifiez que l'organisme est enregistré.

Produits coûteux ou de qualité inférieure achetés en gros par des consommateurs et revendus dans le but d'en tirer un profit.

Ces produits peuvent être périmés et/ou dangereux pour votre santé.

Arnaques signalées

Les fraudeurs se font passer pour :

des représentants d'entreprises de nettoyage ou de chauffage

des représentants d'entreprises locales et provinciales d'hydroélectricité

des représentants de centres de contrôle et de prévention des maladies ou de l'Organisation mondiale

des représentants de l'Agence de la santé publique du Canada



des représentants de la Croix-Rouge et d'autres organismes de bienfaisance connus

des représentants des ministères du gouvernement

des conseillers financiers

Ils vendent des produits frauduleux censés traiter ou prévenir la maladie.

Les médicaments non approuvés menacent la santé publique et constituent une infraction aux lois fédérales.



Ressources et conseils dignes de confiance

Consultez les renseignements les plus récents sur la santé provenant des sources légitimes suivantes :

[Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#) (Agence de la santé publique du Canada)

[Flambée de maladie à coronavirus \(COVID-2019\)](#) (Organisation mondiale de la santé)

Communiquez avec votre fournisseur d'assurance pour toute question en matière d'assurance-maladie.

Assurez-vous d'avoir un logiciel antivirus et de garder votre système d'exploitation à jour.

La SQ demande votre vigilance.

Si quelqu'un tente de vous flouer ou que vous avez connaissance de ce genre d'escroquerie, contactez sans tarder la Sûreté du Québec au **310-4141** à partir d'un téléphone fixe ou au *4141 sur un cellulaire.

IMPORTANT- REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

Notre priorité est la santé de nos membres, de nos employés et des gens de notre collectivité.

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec concernant les rassemblements, il a été décidé de reporter l'assemblée générale annuelle de la Caisse à une date qui reste à déterminer.

Nos rapports annuel et financier 2019 seront tout de même disponibles au cours des prochaines semaines sur le site Internet de la Caisse.

Nous vous remercions de votre compréhension. Si vous avez des interrogations quant à la maladie à coronavirus (COVID-19), nous vous invitons à consulter notre site Web. desjardins.com/covid-19

UTILISATION DU BAC BRUN

La municipalité teint à rappeler à la population de ne pas mettre de graviers, sable ou pierre dans le bac de compost. Ces matériaux ne sont pas du compost en plus d'être très lourds ce qui peut occasionner des bris à votre bac.

Merci de votre collaboration.

Mesure d'allègement

Suspension du taux d'intérêts et de pénalités sur les taxes foncières 2020 et autres tarifs

Vu les impacts économiques et dans le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19, le conseil municipal désire informer les contribuables que la municipalité de Saint-Claude suspend temporairement les taux d'intérêts ainsi que les pénalités sur les comptes de taxes 2020. Cette décision a été prise à la séance du 6 avril.

Ainsi, les citoyens qui ne sont pas en mesure de respecter les échéances prévues pour le paiement des taxes 2020 ne paieront pas d'intérêts ni de pénalités, et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

Nous tenons à vous rappeler que les bureaux sont fermés, vous pouvez faire vos paiements par SIPC ou par la poste.

Le conseil vous remercie de votre collaboration et de votre vigilance concernant les normes entourant le coronavirus.



Nouvelles Service Incendie



FEUX EXTÉRIEURS INTERDITS

Dans le contexte actuel impliquant la COVID-19, dans le but de veiller à la sécurité et au bien-être de l'équipe du service incendie, la municipalité a pris la décision d'interdire les feux extérieurs pour une période indéterminée.

Pour plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le service incendie de la municipalité au 819-845-7795 au poste 5.

Vous pouvez également contacter les Garde-feux

Michel Randlett (819) 845-7397

Yannick Scrosati (819) 446-5943

Nous vous remercions de votre compréhension



LIEN D'INFORMATIONS SUR LA COVID-19

Afin de vous tenir au courant des dernières mesures gouvernementales en lien avec le Coronavirus, nous vous invitons à consulter la page suivante :

<https://www.val-saint-francois.qc.ca/actualites-et-documentation/coronavirus-covid-19/>

Loisirs

COVID-19 - Inscriptions aux différentes activités de loisirs

loisirs@st-claude.ca

La municipalité a pris la décision de commencer la période d'inscriptions pour les activités de la balle molle pour les petits et adolescents ainsi que celles du Service estival d'animation (SAE). Toutefois, considérant la situation actuelle et afin d'assurer la sécurité de tous, exceptionnellement, nous vous demandons de faire la demande pour le formulaire par courriel à l'adresse suivante : loisirs@st-claude.ca. Les paiements pour ces différentes activités se feront à une date ultérieure. La décision quant à la tenue normale à la date prévue de ces événements sera prise dans les semaines à venir. Soyez assuré que nous allons vous tenir au courant des futurs développements dans les plus brefs délais.



Janie Brunelle
Intervenante en loisirs



Animation Estivale
Saint-Claude